

Déplacements urbains

Zone 30 à Rochefort

3 panneaux rigides (54 x 80)

Système d'accroche : œillets

Matériel nécessaire pour installation : crochets et grilles

Auteur : Ville de Rochefort

Année : 2007

Titres des panneaux

- Le contexte et les objectifs
- A contre sens à vélo
- Piétons, cyclistes, automobilistes, partageons la rue

30 50 90
PRÉCISÉ À VOTRE DÉCLARITÉ
La vitesse est la principale cause d'accidents. En contrepartie, la Ville vous invite à limiter votre vitesse dans les zones à 30 km/h.
• En centre ville, un mètre d'ordre et promouvoit la sécurité.
• En les collecteurs pour au moins.
• En les boulevards et les avenues, la vitesse ne doit pas excéder 30 km/h.
• En périphérie, votre conduite en fonction des conditions de la route ou de 30 ou 50 km/h.

CONTRE-SENS CYCLABLE
Les cyclistes sont tenus de respecter les priorités à droite. Chacun sera vigilant avec caretérons.

A PIÉD
Le piéton peut intervenir en tout point de la chaussée.

A VÉLO
Contre la vitesse des voitures qui font, les conducteurs sont autorisés à circuler dans les deux sens, compte dans les cas à sens unique pour les automobiles.

EN VOITURE
Chaque fois, plus, plus conviviales, donc plus de sécurité pour tous.

EN VELOUS
Les voyageurs peuvent se déplacer au cœur du centre respectueux que ou d'extérieur de la ville, à jour sur 7h.

ZONE 30
Piétons, cyclistes, automobilistes, partageons la rue !

Porte Bégon
Porte Charente
Porte des Thermes
Porte de La Rochelle
Porte La Fayette
Rue Thiers sud
Rue Pierre Lott sud
Porte Vauban

En centre ville, ne dépassons pas 30 Km/h

ZONE 30
Le centre ville historique est en zone 30.
Les anciennes portes de la ville délimitent ce nouvel espace de convivialité.

Rochefort a pris le parti de faire vivre en bonne entente automobilistes, transport en commun, cyclistes et piétons en réduisant à 30 km/h la vitesse autorisée.
Les rues n'ont plus l'aspect de routes dédiées à la voiture : chacun des usagers étant amené à cohabiter d'une façon respectueuse, le plus fort respectant le plus faible.

LES PORTES de la zone 30
• Porte Charente (Quai aux vignerons)
• Porte Bégon (Rue Bégon)
• Porte des Thermes (Rue Thiers)
• Porte de La Rochelle (Avenue Sud-Corrot)
• Porte La Fayette (Carré routière)
• Porte Thiers sud
• Porte Pierre Lott sud
• Porte Vauban (Rue Jean Jaures)

LES PRIORITÉS de la zone 30
• Le stationnement est autorisé uniquement dans les emplacements matérialisés.
• La priorité à droite se généralise à tous les carrefours (sauf les ronds-points) et les grandes artères n'ont pas la priorité sur les petites.